

Le news de l'économie



www.challenges.fr

Travail p.20
Ce que ferait la droite

Guide **TOUS ENTREPRENEURS** p.44

Créer sa start-up

Les conseils pour réussir

Anne-Laure
Constanza,
fondatrice
d'Envie de fraise

La vérité sur...

la folle croissance du crowdlending

En deux ans, les plateformes de prêts aux entreprises se sont multipliées. Alléchés par les rendements, les particuliers ont-ils bien mesuré les risques?

Les acteurs de la finance participative ont tremblé. Le 10 mai, ils apprenaient, siéger à la tête de l'Arbitrage Club, la première plateforme américaine de prêts aux entreprises débarquée par son conseil pour avoir violé plusieurs règles, notamment en matière de conflits d'intérêt. Ancien de HEC, champion de l'entrepreneuriat et classe 165^e fortune française dans Challenges, Renaud Laplanche était une icône pour les acteurs de l'investissement « par la foule ». « Ce fut une journée noire », soupire Cédric Tissier, le vice-président de l'association France Fintech.



SECTEUR EN EXPANSION
par les plateformes pour les particuliers

2014 2015
SOURCE : COMPTOIR POUR FINTECH FRANCE

auxquelles ils prêtent », juge Pascal M. Ce conseiller patrimonial participe en connaissance de cause. Enthousiasmé par l'essor des Petits Poucet cherchant à concurrencer les banques, il a investi dans une centaine de projets via cinq sites Internet. Et en un an, il a déjà connu trois incidents, dont un impayé lié à une PME nommée Natouch. Aux abonnements absents, la gérance de l'entreprise a mystérieusement cessé d'honorer les échéances de deux prêts totalisant 120 000 euros. « Ce qui m'a agacé, c'est le temps de réaction du Finisquare, qui a laissé passer des semaines avant de nous informer. Pour ma part, je m'attendais à beaucoup de préteurs n'ont aucune conscience des risques qu'ils encourrent. » De fait, si l'entreprise essaie de les rembourser, le particulier n'a presque aucun recours. Certes, les mauvais payeurs peuvent être poursuivis en justice par la plateforme – Lendix, repreneur du Finisquare, vient ainsi de lancer une procédure contre la gérante de Na-

touch. Mais les créances d'une entreprise en faillite ont de maigres chances d'être recouvrées.

Statistiques incomplètes

Les dégâts ont toutefois été limités par la législation, qui ne permet à une personne physique que d'investir 1 000 euros (2 000 euros à compter du 1^{er} octobre) par projet. Les sites doivent par ailleurs publier tous les trimestres leur taux de défaut. Mais ils ont tendance à calculer ce ratio à leur façon, ou à ne donner qu'une partie des indicateurs obligatoires, observe Mathieu George, fondateur de CrowdLending.fr. Un'incident, par exemple, ne prend en compte que les entreprises en liquidation, oubliant les autres cas (redressement judiciaire, recouvrement...). De plus, même complètes, les statistiques ne disent pas grand-chose. « Les sites n'ont qu'une année ou deux d'existence et ils distribuent des crédits qui peuvent s'éloigner sur sept ans. Il est bien trop tôt pour que les chiffres soient significatifs », souligne Grégoire Dupont,

secrétaire général de l'Orias, l'institution qui délivre le statut officiel d'intermédiaire en financement participatif. Faut-il du coup s'en remettre aux sombres pronostics d'Emmanuel De Sloover? Banquier et animateur d'un blog spécialisé, il estime le taux moyen de défaut à 15%. Probablement un peu pessimiste. Car les acteurs du crowdfunding ont mis en place une forme de tri des dossiers. Credit fr exige, par exemple, des comptes certifiés par un tiers, commissaire aux comptes ou expert-comptable, et quatre années d'exercice. « Nous sommes convaincus que la différence se fera sur la capacité à retenir les bons dossiers », affirme son directeur général, Thomas de Bourayne.

Mais la plupart des business plans reposent sur un effet de taille. Pour devenir rentable, une plateforme doit générer 100 millions d'euros de volume de prêts par an, calculait à l'automne 2015 Nicolas Lestat, le fondateur d'Unilend. Le leader du secteur, Lendix, ne draine pour l'instant qu'un quart de ce montant... ■

Législation incitative

L'affaire LendingClub ne concerne pas les épargnants français. Mais elle suscite des doutes sur la robustesse de la filière. « Le crowdlending tel qu'il est pratiqué aujourd'hui est une balle molotov pour des taux nuls. Il n'y a pas d'évaluation sérieuse du risque », attaque l'entrepreneur Alexandre Azoulay, qui vient de lancer Origin, un site destiné à financer les PME réalisant plus d'1 million d'euros de chiffre d'affaires. Depuis 2014, à la faveur d'une législation incitative, quarante plateformes proposent aux particuliers de prêter en direct à des entreprises. En 2016, 263 projets de PME ont été financés pour 26 millions d'euros. Le rythme annuel de croissance de la collecte est de 200%, selon le site d'information CrowdLending.fr.

Les épargnants, attachés par des taux de rendement élevés, peuvent-ils perdre leur chemise sur ces terres inconnues ? « Le principal risque est le défaut des entreprises



funding, l'entreprise hébergeant les fonds et gérant les paiements de 200 plateformes en Europe. La société, dirigée par Grégoire Dupont et l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) et Trafigura, a intégré à bien surveiller ses clients et les clients de ses clients. Dès qu'une arnaque se profile, il faut couper la branche pourrie. « Nous avons récemment fermé un site qui n'avait heureusement levé que 16 000 euros, confie Damien Guernonpriez, le fondateur de LemonWay. Notre équipe de contrôleurs s'est vite rendu compte que les projets étaient bidon. »

À priori, le risque de se faire dupper

notamment pour

confit dimères,

a fait l'effet d'un

coup de tonnerre

dans le secteur.

Difficile, donc, de prédire combien survivront. « A terme, la moitié des plateformes devrait disparaître », pronostique Grégoire Dupont. D'ailleurs, la finance participative compte déjà quelques victimes : en décembre 2015, malgré un tour de table prestigieux, Isode, la plateforme lancée par l'ancien patron des Banques populaires Philippe Dupont, a été liquidée en toute discrétion. En mars dernier, les difficultés de Finisquare l'ont contraint à se vendre à Lendix.

Remboursements garantis

Les plateformes qui fermeront entraîneront-elles leur communauté de prêteurs « dans leur chute ? Là encore, les dégâts devraient être limités. Les plateformes sont en effet adossées à des prestataires de paiement, eux-mêmes régulés, et tenus d'assurer les flux financiers des sites même s'ils défaillent ; concrètement, les remboursements des prêts seront donc honorés. LemonWay est ainsi devenu la véritable tour de contrôle du crowd-

Vaste scandale en Chine

Zubao promettait 7,6 milliards de dollars. Macoff version chinoise, Ding Ning, le fondateur de 34 ans, a dû dire adieu à sa villa singapourienne estimée à plus de 18 millions de dollars et à sa vie de patation. Il a été mis entre les verrous avec une vingtaine de collaborateurs. Les projets étaient à 95% factices, l'argent ayant englouti

CREDITFR
6,9 millions (29 projets)

UNILEND
19 millions (290 projets)

LENDOSPHERE
6,9 millions (29 projets)

CREDITFR
1,9 million (45 projets)

SOURCE : UNILEND

CRÉDITFR

1,9 million

(45 projets)

SOURCE : UNILEND